

QUAND LES JUMELLES DU MARIN PRENNENT DE L'ALTITUDE

Le Centre d'enseignement supérieur de la marine a organisé, le 27 janvier dernier, un colloque sur les drones aériens dans l'action maritime.

Si l'utilisation de ces « aéronefs sans pilote » sur des théâtres d'opérations aéroterrestres, notamment en Afghanistan, est bien connue, leur potentiel d'emploi en mer émerge progressivement, à la faveur des besoins exprimés par les différentes marines et des développements technologiques. Ce nouveau type de capteurs va entraîner une véritable révolution dans le monde de la surveillance et dans la sûreté des forces aéro-maritimes.

LE BESOIN OPERATIONNEL

Les changements stratégiques des dernières décennies se sont traduits par une évolution de l'emploi des forces aéronavales. Même si la maîtrise de la haute mer demeure indispensable pour l'accès aux zones de crises, les forces aéro-maritimes opèrent davantage au voisinage des côtes. Au sein de ces zones littorales, on observe une prolifération d'acteurs maritimes susceptibles de générer des menaces et des risques de toute nature. En haute mer, et *a fortiori* à proximité des côtes, l'efficacité des unités navales passe par une connaissance de la situation maritime locale aussi fine que possible, dans la profondeur et la durée. Or sans moyen déporté, la portée de détection d'une frégate est limitée à l'horizon radar, tandis que l'utilisation d'un hélicoptère embarqué reste coûteuse. Un système de drones embarqués renforce la cohérence entre moyens de détection et d'action des bâtiments, assure une certaine permanence de la surveillance, tout en préservant les moyens pilotés pour les interventions à forte valeur ajoutée.

LES PROJETS DE LA MARINE

En matière de drones aériens, la Marine a adopté une démarche incrémentale prenant en compte la maîtrise des nouvelles technologies et le retour d'expérience.

À court terme, elle a exprimé un besoin de drones légers mono-capteur pour les opérations de lutte contre la piraterie en océan Indien. Ce besoin est en cours d'instruction par l'état-major des armées.

À moyen terme, l'acquisition de drones multicapteurs à voilure tournante est planifiée dans le cadre de l'opération SDAM (système de drone aérien pour la Marine). Ce SDAM équipera les bâtiments à pont plat continu (porte-avions, bâtiments de projection et de commandement) et les frégates porte-hélicoptères. Cette opération est actuellement préparée conjointement avec l'armée de terre dans le cadre de son système de drone tactique (SDT). La livraison des premiers SDAM est prévue pour 2019. Parallèlement, un projet de drone tactique européen, le FUAS (*Future tactical Unmanned Aerial System*), a été lancé par l'Agence européenne de défense ; la France en assure la conduite.

Si les efforts actuels de la Marine portent principalement sur les drones tactiques embarqués, des études sont également conduites sur les drones MALE (moyenne altitude longue endurance) de surveillance maritime. Là encore, les systèmes sont envisagés dans une logique de complémentarité avec les autres moyens, sans chercher à se substituer à l'avion de patrouille maritime pour ce qui relève de l'intervention. Les drones de combats armés sont étudiés de manière encore plus prospective.

Enfin, l'intégration du drone à bord d'une unité navale pose un certain nombre de défis techniques et organisationnels pour lesquels la Marine est aidée par sa longue et solide expérience dans le domaine de l'aéronautique navale.

PANORAMA MONDIAL

La marine américaine a été la première, dans les années 1950, à mettre en œuvre des drones aériens à partir de ses bâtiments. Elle a conservé son avance et dispose d'une large gamme de systèmes (drones hélicoptères et drones légers embarqués, drones MALE et démonstrateur de drones de combat embarqués).

Les drones aériens embarqués intéressent maintenant toutes les marines : les plus importantes qui cherchent à optimiser leur flotte actuelle et future, comme celles de « second rang » qui souhaitent acquérir un statut en se dotant de capacités aéronavales. Programmes et expérimentations, à des stades divers, sont donc nombreux.

Les drones embarqués à voilure tournante, mono ou multicapteurs, vont émerger dans les cinq ans et devraient être présents sur les bâtiments d'un grand nombre de marines d'ici une dizaine d'années. S'agissant des drones MALE de surveillance maritime, il faudra sans doute attendre une quinzaine d'années avant que ce type de capteurs fasse son apparition dans les marines européennes.

Les actes du colloque « Le drone aérien dans l'action maritime » seront disponibles dans le *Bulletin d'études de la Marine* (BEM) à paraître en avril, ainsi que sur le site Internet du CESM.